

A. PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX ET LES HABITATS

Restaurer et maintenir la ripisylve

ORIENTATIONS TECHNIQUES

- En évitant les coupes rases, la gestion drastique de la végétation dépérissante ou vive et les dépôts de déchets verts ;
- En replantant des essences plus adaptées et plus diversifiées (aulnes, frênes, saules, chênes ...) ;
- En préférant une ripisylve large et fonctionnelle plutôt qu'un mince cordon rivulaire ;
- En engageant des opérations concertées d'abattage de peupliers hybrides de culture ou autres essences non adaptées en berge et en privilégiant la plantation de peupliers noir ou blanc ;
- En favorisant la régénération naturelle en appliquant les principes de la « non-intervention »

INTRODUCTION

Situées à la transition entre les milieux aquatiques et terrestres, les ripisylves remplissent de nombreuses fonctions. Elles maintiennent les berges par le chevelu racinaire, freinent l'érosion des sols, épurent partiellement les eaux, diminuent le courant lors des crues et constituent un corridor écologique, source de biodiversité et d'habitats naturels. Il convient d'essayer de respecter un équilibre entre ces différents rôles lors de la restauration ou de l'entretien de ces boisements, en recherchant une diversité des essences et de la stratification de la végétation. Les ripisylves et les forêts alluviales sont à considérer comme des alliées efficaces pour améliorer la qualité écologique et chimique du fleuve.

ENJEUX

La ripisylve de la Garonne est fortement impactée par les usages passés mais aussi actuels par des modalités de gestion parfois mal adaptées. On constate que dans de nombreux secteurs elle est discontinuée et n'est constituée que de quelques arbres alors qu'une forêt alluviale naturelle pour le fleuve devrait avoir une largeur de 20 à 30 mètres. De plus l'enfoncement du lit de la Garonne ayant entraîné un assèchement des sols, les saules blancs (*Salix alba*) et peupliers noirs (*Populus nigra*) des ripisylves d'origine vieillissent et ne sont pas remplacés. La dégradation de cet habitat favorise alors l'installation d'espèces envahissantes comme le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ou l'érable negundo (*Acer negundo*) ainsi que les peupliers hybrides.

COMMENT ?

Dans ce contexte, les actes de gestion sont des opportunités de promouvoir la naturalité des milieux riverains, en rétablissant une certaine diversité en termes d'espèces et de structure. Néanmoins une réflexion rigoureuse doit précéder la décision d'intervention : les moyens disponibles pour la gestion doivent être utilisés dans l'intérêt général et avec parcimonie. La non-intervention est une option de gestion à part entière qui peut permettre de contribuer à maintenir une certaine naturalité dans de nombreuses situations. En outre la restauration de l'état de la ripisylve doit s'appuyer essentiellement sur l'élargissement des boisements, la diversification des essences et les classes d'âge. L'intégration de ces solutions flexibles et adaptables dans les plans de gestion vise à faire accepter les trajectoires nouvelles proposées par la nature seule, en limitant l'influence de l'homme autre que la volonté de protéger une nature du futur, autant que celle du présent et du passé. Par exemple, lors d'actions de restauration de ripisylve il est essentiel de structurer le positionnement des espèces entre le pied de berge et le haut de berge, tout en replantant les essences plus adaptées et plus diversifiées. Lors de recépage ou coupes sélectives d'arbres dépérissants ou dangereux pour les biens et les personnes, le bois devrait être laissé sur place, en s'assurant qu'il ne soit pas gênant pour le libre écoulement des eaux ou la stabilité des berges. La décomposition de ce bois par les insectes saproxylophages et autres processus contribuera à l'enrichissement du sol et permettra à terme de favoriser l'implantation des futures essences. L'ensemble de ces actions permettra d'accroître le caractère naturel et la complexité structurale des habitats forestiers, favorisant alors l'expression de la biodiversité forestière

Restaurer et maintenir la ripisylve

Les enjeux environnementaux locaux à prendre en compte correspondent essentiellement au risque de destruction d'habitats remarquables, d'espèces végétales protégées ou de dérangement de la faune mais également de dissémination d'espèces invasives non adaptées en berges.

RIPISYLVE ÉQUILBRÉE

Couvert pluristratifié, haut, dense et continu

Haut et arrière de berge

Arbres

- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)¹
- Frêne oxyphylle (*Fraxinus angustifolia*)
- Saule blanc (*Salix alba*)²
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Tilleul commun (*Tilia europaea*)
- Orme champêtre (*Ulmus minor*)
- Orme lisse (*Ulmus laevis*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Chêne (*Quercus sp.*)
- Peuplier noir (*Populus nigra*)³
- Peuplier blanc (*Populus alba*)
- Merisier (*Prunus avium*)

Arbustes

- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)⁴
- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
- Noisetier commun (*Corylus avellana*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Prunellier commun (*Prunus spinosa*)
- Viorne commun (*Viburnum lantana*)
- Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- Aubépine commun (*Crataegus monagyna*)
- Charme commun (*Carpinus betulus*)

Moyenne berge ou talus

Arbres

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)

Arbustes

- Troène commun (*Ligustrum vulgare*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Noisetier commun (*Corylus avellana*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)⁵
- Saule à oreillettes (*Salix aurita*)
- Saule cendré (*Salix cinerea*)
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Saule pourpre (*Salix purpurea*)⁶
- Saule à 3 étamines (*Salix triandra*)
- Saule drapé (*Salix eleagnos*)

Cortège d'espèce végétales à favoriser sur les berges de Garonne

Il est essentiel de privilégier les espèces présentes naturellement autour du site à restaurer. Pour cela, il est conseillé d'utiliser des techniques de bouturage ou bien dans la mesure du possible utiliser des plants avec le label « végétal local »



Cordon souple et vigoureux à strate basse

Pied de berge

Arbres

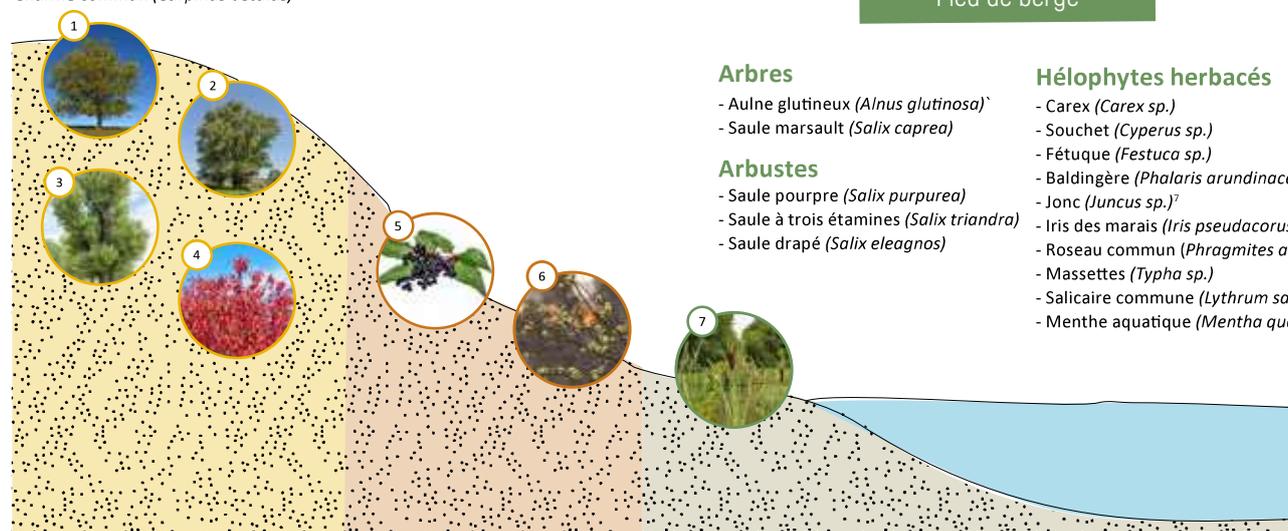
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)⁷
- Saule marsault (*Salix caprea*)

Arbustes

- Saule pourpre (*Salix purpurea*)
- Saule à trois étamines (*Salix triandra*)
- Saule drapé (*Salix eleagnos*)

Hélophytes herbacés

- Carex (*Carex sp.*)
- Souchet (*Cyperus sp.*)
- Fétuque (*Festuca sp.*)
- Baldingère (*Phalaris arundinacea*)
- Jonc (*Juncus sp.*)⁷
- Iris des marais (*Iris pseudacorus*)
- Roseau commun (*Phragmites australis*)
- Massettes (*Typha sp.*)
- Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)
- Menthe aquatique (*Mentha quatica*)



Certaines espèces invasives ou à surveiller concurrençant les espèces indigènes, déstabilisant les berges ou encore acidifiant les eaux doivent obligatoirement être évitées : Robinier faux-acacia, Erable negundo, Résineux, peuplier hybride, ailante, Buddléia, renouée du japon, raisin d'Amérique, balsamine de l'Himalaya, jussie, canne de Provence, bambous

RESSOURCES

Disposition du SAGE en lien :

- 🔗 V.5 Garantir une bonne prise en charge des confluences

Ressources documentaire (cliquez sur les liens pour accéder aux documents)

- 🔗 Plantations à privilégier en bord de Garonne - SMEAG
- 🔗 Les Solutions fondées sur la Nature pour les risques liés à l'eau en France - UICN Comité français - 2019